

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
BLAVET, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Juin 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Stance d'hier mardi. — Les projets de loi
suivants sont adoptés sans débat :

Ouverture au ministre de la guerre d'un
crédit supplémentaire de 1,484,000 fr. pour
grands manœuvres ;

Augmentation des croix et médailles à dis-
tribuer à l'occasion des opérations militaires
en Tunisie et en Algérie ;

Modification du décret du 24 octobre
1870 sur les cours d'assises et le jury en
Algérie.

A l'occasion du projet de loi demandant
un crédit supplémentaire de 14 millions de
francs pour les frais de l'expédition de Tunisie,
M. Janvier de la Motte présente des obser-
vations. Il se plaint d'abord que la Ré-
gence ait été envoyée sans déclaration de
guerre ; il regrette ensuite ce système à l'aide
duquel on a cherché à obtenir des corres-
pondants de journaux le silence sur les opé-
rations militaires. Il émet enfin le vœu que
la France recueille au moins les avantages
financiers dont a parlé le ministre des affai-
res étrangères. (Très-bien à droite. — Bruit.)

Le ministre de la guerre répond que ja-
mais entreprise ne fut plus désintéressée que
celle de Tunisie. La France n'a cherché
qu'une satisfaction légitime pour la sécurité
de sa colonie.

Lorsque MM. Janvier de la Motte et Cunéo
d'Ornano ont protesté contre les termes du
rapport qui disaient faussement que le Par-
lement avait autorisé l'expédition de Tunis,
tandis qu'il n'a jamais été question que de
l'expédition contre les Kroumirs, les oppor-
tunistes ont tous donné de la voix avec l'en-
semble de leurs beaux jours pour étouffer les
paroles des orateurs.

Il y a plus, la demande de crédit spécifie
au total des dépenses les frais de rapatriement
de nos troupes. M. Cunéo d'Ornano
ayant eu l'audace de demander à quelle

époque se ferait ce rapatriement, toute la
majorité a réclamé à grands cris la clôture
qui a été prononcée aussitôt, et le projet de
loi a été adopté à l'unanimité de 433 vo-
tants.

L'ordre du jour appelle la suite de la pre-
mière délibération sur les propositions de loi
relatives à la réduction de durée du service
militaire.

M. Langlois annonce qu'il se propose sur-
tout de discuter la diminution du nombre
des contingents et le système des renvois
anticipés. Il combat les conclusions de la
commission. M. Ribot dit que la loi Laisant
est une réclame électorale. (Bruit à gauche.)

— M. Gambetta veut mettre aux voix la clô-
ture. — Le ministre de la guerre s'oppose à
la clôture. — M. Trubert demande le renvoi
à la commission. Par 300 voix contre 203,
le renvoi est rejeté. — Le général Farre
monte à la tribune ; il déclare ne pouvoir
accepter présentement la réduction du ser-
vice militaire à trois années.

Chronique générale.

Le conseil des ministres d'hier matin
empruntait aux circonstances présentes et
aux votes d'avant-hier dans les quatre
groupes parlementaires de gauche une gra-
vité particulière. M. Gambetta commanderait-
il à ses trois fidèles, MM. Cazot, Ferry et
Constans, de se retirer des affaires ? Ferait-
il surgir la crise ministérielle, tant annon-
cée ces jours-ci ? ou, battu deux fois, ren-
trera-t-il lui-même dans le rang républicain ?

L'occasion d'une crise était toute trouvée
et le vote qui est intervenu hier soir dans la
discussion du projet de loi Laisant four-
nissait un prétexte excellent à la démission
du général Farre. Mais il paraît que la
crise est encore une fois ajournée. M. Gam-
betta n'est sans doute plus certain de pou-
voir faire entrer dans les conseils du gou-
vernement un élément opportuniste, si celui
qui y est aujourd'hui venait à disparaître.
Quoi qu'il en soit, si nous prétons quel-

que croyance aux bruits qui circulent, M.
Farre aurait absolument déclaré, hier matin,
à l'Elysée, qu'il ne se retirerait pas, même
devant un vote contraire à ses vues sur la
loi Laisant. Le ministre, croyons-nous, au-
rait basé sa détermination sur ce que cette
loi ne sera jamais approuvée par le Sénat et
qu'elle n'a aucune chance d'être jamais vo-
lée par la législature actuelle.

Les bruits les plus étranges commencent
déjà à circuler dans les cercles politiques.
Il s'agirait, assure-t-on, de faire reprendre
l'affaire du scrutin de liste par le gouverne-
ment lui-même ! Voici comment on s'y pren-
drait. Les membres du cabinet actuel parti-
sant du scrutin de liste se retireraient,
laissant M. Ferry reconstituer un cabinet
avec les partisans du scrutin d'arrondissement.

Ce cabinet serait immédiatement combattu
par l'extrême gauche et l'union républicaine
et promptement renversé. C'est alors que
rentretrait en scène les partisans du scruti-
n de liste. M. Cazot et M. Constans forme-
raient un ministère qui s'engagerait à ne
faire les élections qu'au scrutin de liste et
qui reprendrait, pour son compte cette fois,
la proposition Bardoux.

Nous ne rapportons ces bruits qu'à titre
de curiosité, mais il se pourrait qu'ils fus-
sent confirmés par les faits.

La commission du budget a statué sur
les nouveaux crédits demandés pour l'expé-
dition de Tunisie.

Voici, à ce sujet, les chiffres officiels qui
se trouvent dans le projet du gouvernement :
Dépôt de la guerre et télégraphie, 158,955
fr. — États-majors et soldes, 1,142,000 fr.
— Vivres, 1,350,000 fr. — Fourrages,
400,000 fr. — Hôpitaux, 302,000 fr. —
Service de marche, 1,260,000 fr. — Habil-
lement, 1,500,000 francs. — Transports,
4,400,000 fr. — Justice, 48,000 fr. —
Remontes, 1,000,000 fr. — Artillerie,
470,000 fr. — Génie, 2,000,000 fr. —

Total, 13,670,955 fr. — Frais de rapatriement,
1,260,000 fr. — Imprévu, 2,500,000
fr. — Fr. 17,430,955.

Dans la somme de 2,000,000 de fr. pour
le génie, figurent les crédits nécessaires
pour la construction de quelques routes en
Tunisie. La commission a tout approuvé,
naturellement.

D'après l'Armée française, le général Farre
a déclaré que les officiers qui commande-
raient des troupes pour le service des solen-
nités religieuses de la Fête-Dieu seraient
rigoureusement punis.

Le général Farre a mis en campagne un
corps d'armée pour le siège de Frigolet ; il a
lancé des bataillons contre les Trappistes ;
il a occupé des compagnies entières à soi-
gner les veaux et les fromages des expulsés ;
mais il craindrait d'humilier nos soldats en
inclinant devant Dieu les armes de la
France !!

Samedi soir, MM. Achille Secondigné,
Casimir Bouis, Henri Brissac, Frédéric
Cournet, Robelet et Leseurre, du Citoyen
de Paris ; MM. Eudes et Goulé, du Ni Dieu
ni Maître ; MM. Michel et Vignants, qui ont
pris la parole dans la réunion organisée
par ces deux journaux au Cirque Fernando,
ont reçu une assignation à comparaître
vendredi prochain 17 juin à la barre de la
huitième chambre correctionnelle. Tous sont
accusés d'avoir fait l'apologie du crime
commis par Jessa Helfmann contre la per-
sonne du czar Alexandre II.

En donnant cette nouvelle, le Citoyen
nous dévoile que de nouveaux forfaits sont
à la veille de s'accomplir en Russie, et il
célèbre le crime de demain comme il célé-
bra le crime d'hier :

« Les nouvelles qui nous arrivent de
Russie ne laissent subsister aucun doute
sur la prochaine explosion du mouvement
révolutionnaire.

» Les Jules Ferry, les Barthélemy Saint-
Hilaire et autres valets de cabinet ne pou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Mon attitude vis-à-vis des gardiens et du per-
sonnel administratif était celle d'un homme mau-
sade et irrité, qui subit son sort sans jamais cher-
cher à appeler sur lui la bienveillance et l'indol-
gence, mais je ne communiquais mes impressions
à personne, cette réserve hautaine pouvait être
attribuée au dédain et l'était en effet.

Je m'étais donc fait des ennemis, un surtout
qui était redoutable entre tous à cause de l'influen-
ce que les prisonniers de notre section lui avaient
laissé prendre parmi eux.

C'était un nommé Bourdeau, auquel il restait
trois années de réclusion à subir.

Il était encore jeune, mais le vice l'avait profon-
dément dépravé, et j'ai vu rarement une nature
aussi mauvaise que la sienne.

Il avait été garçon chez un équarisseur.

La vue du sang, l'habitude de voir souffrir les
pauvres animaux dont il prenait un affreux plaisir
à rendre l'agonie plus longue et plus douloureuse,
avaient développé en lui les instincts féroces.

Il avait accompli un vol dans les circonstances
les plus odieuses et avait été trahi par un courti-
sane de bas étage dont il partageait les honteux
profits.

Cet être abject se vantait avec un cynisme
effronté de crimes réels ou imaginaires.

Il était très-fort, et, montrant ses bras musculeux,
latonnés d'images indécentes, il exprimait l'intention
de s'en servir pour étrangler la misérable créature
qui l'avait dénoncé, ainsi que quiconque aurait en-
couru sa vengeance.

Ses regards farouches, sa physionomie basse et
brutale indiquaient qu'on aurait pu tout redouter
de lui s'il n'avait été aussi lâche que méchant.

Comme il en était à sa troisième condamnation,
il était familiarisé avec le régime des prisons, il
connaissait toutes les roueries du métier, ce mot
est tristement exact pour certains récidivistes ; son
expérience dans le mal lui donnait un crédit de
mauvais aloi, on le craignait et on courbait la
tête sous sa honteuse domination.

Je ne dissimulai pas le dégoût que m'inspirait
ce misérable ; il s'en vengea en éveillant contre
moi les défiances, en me représentant comme un
traître qui ne se bornerait pas à mépriser ses compa-
gnons, mais encore jouait contre eux le rôle de
démolisseur ; une sorte de conspiration occulte
se forma contre moi et j'eus beaucoup à en souffrir.
Pour mon malheur, je me trouvais dans le même

atelier que Bourdeau et placé à côté de lui ; il en
profita pour m'infliger des taquineries cruelles ;
tantôt il laissait tomber sur mon pied un objet
pesant ou bien son coude venait me frapper au
visage, comme s'il ne s'était pas douté de ma pré-
sence ; puis, avec une hypocrisie railleuse, il me
disait :

— Vicomte, est-ce que je t'ai fait mal ?

Cette brute était d'une cruauté ingénieuse, et,
tout en sachant fort bien que tous ses actes étaient
calculés, je ne pouvais l'accuser d'intentions cou-
pables ; je n'osais me plaindre, tout le monde eût
été contre moi et la persécution fût devenue plus
impitoyable, je le pensais du moins ; puis j'aurais
reugi d'invoquer la protection d'un de ces gardiens
pour lesquels je professais un souverain et ridicule
mépris.

Bourdeau, comme toutes les natures lâches,
était encouragé par l'impunité et trouvait un indi-
cible plaisir à me faire souffrir.

On eût dit qu'il tenait à savoir jusqu'où ma
patience pourrait aller.

Comme je continuais d'apporter un mauvais
volonté persistant aux travaux de l'atelier, on me
mit de corvée à la boulangerie où se cuisait le pain
de tous les prisonniers.

Je m'y trouvais avec Bourdeau.

Là sa maladresse apparente s'exerça à plusieurs
reprises contre moi ; je ne pouvais me trouver à

côté de lui sans qu'il en résultât quelque contusion
ou quelque brûlure que je supportais silencieuse-
ment.

CHAPITRE XIV

UN AMI

Un jour, à la tombée de la nuit, nous reçâmes
l'ordre d'aller chercher dans un hangar voisin du
bois pour l'entretien du four.

Nous étions en hiver, il faisait très-froid ; une
bise âpre nous fouettait la figure, secouait les
branches des arbres et en faisait tomber le givre
qui les recouvrait ; la cour que nous avions à tra-
verser était brillante comme une glace sous une
couche de verglas.

Je marchais péniblement avec ma charge de
fagots, lorsque mon pied heurta un obstacle ; je
tombai et mon front alla frapper lourdement le
pavé ; c'était un nouveau tour de Bourdeau ; c'était
lui qui avait placé l'obstacle, je n'en doutais pas ;
il s'approcha de moi et me dit sournoisement :

— Pauvre vicomte, tu as dû te faire bien mal, et
te voilà peut-être défiguré pour toujours ; quel
malheur !

Le gardien vint à moi et me demanda avec bonté
si j'étais blessé.

— Ce n'est rien, répondis-je sèchement.

Dissimulant ma souffrance, je refusai d'aller me
faire soigner. J'avais la rage dans le cœur et j'au-

vaient choisir pour nous poursuivre.

Il en seront pour leur platitude et leur courte honte.

Les jours de l'exécrable gouvernement autocratique du Czar sont complés.

Il n'est pas impossible qu'au moment même où les juges de la République françaises frapperont les orateurs du cirque Fernando, coupables d'avoir exalté les vertus civiques des courageux citoyens qui luttent pour l'indépendance de leur patrie et la liberté d'un grand peuple, ces mêmes citoyens, ce même peuple se soient enfin débarrassés des monstrueux despotes qui les oppressent.

Nous verrions alors, il est vrai, nos ministres, si prompts à s'aplatir devant les porte-couronnes, balbutier des excuses et s'incliner piteusement devant la victoire du peuple russe.

Un bon procès bien scandaleux que va subir un franc républicain.

C'est le citoyen maire de Borée (Ardèche), que 215 électeurs, sur les 360 de sa commune, accusent d'avoir déposé, de sa main incorruptible, 442 bulletins de trop dans l'urne aux élections du 9 janvier. Aussi a-t-il obtenu la majorité pour lui et ses amis. Seulement, il y a eu 422 votes exprimés, et il n'y avait que 340 électeurs inscrits.

Le Patriote de l'Ardèche annonce que les 215 honnêtes gens de Borée ont adressé leur plainte au procureur de la République près le tribunal de Tournon.

Le général Farre fait ouvrir une enquête dans une commune où, le jour de la procession, quatre soldats, en permission, ont porté le dais à travers les campagnes.

Faut-il qu'il n'ait rien à faire !

On télégraphie de Toulon : « Les envoyés du Bey, à leur arrivée ici, recevront les honneurs qu'il est d'usage de rendre en pareille circonstance à tous les représentants d'une puissance étrangère qui voyagent avec un caractère officiel. »

D'après une correspondance particulière de Saint-Petersbourg, adressée aux *Tablettes d'un Spectateur*, une grande inquiétude règne à la cour de Russie depuis la formation du nouveau comité terroriste. Le Czar reste à Gatchina, et le projet de couronnement à Moscou est ajourné. Ignatieff commence à voir la nécessité de rentrer dans la voie des réformes inaugurées par Loris-Melikof.

Les nihilistes ont maintenant choisi la Russie méridionale pour le champ principal de leurs agitations. Leurs agents y fourmillent.

On dit que les relations sur les excès commis à Kiew, Poltava, Odessa, etc., arrivaient tellement modifiées et arrangées au Czar, que celui-ci s'est mis, depuis quelque temps, à déchiffrer lui-même les dépêches des gou-

rais voulu me venger. Je continuai mon travail ; mais à la lueur du jour qui éclairait nos visages, on remarqua ma pâleur, moi je remarquais un sourire de triomphe sur les traits méchants de Bourdeau ; il était heureux, mais non satisfait de son œuvre. Quoique j'affectasse l'impassibilité, j'éprouvais de la lassitude dans mes membres endoloris ; je profitai d'un moment de trêve dans le travail pour m'appuyer contre la muraille ; un tison enflammé s'échappa alors de la gueule du four et sauta dans la chambre ; Bourdeau, comme pour le foir, se recula et vint tomber sur moi de tout son corps ; je sentis mes côtes craquer sous cette masse et pensai un cri de douleur.

Je n'y tins plus et, repoussant mon bourreau, je lui assénai un coup aussi violent que je pus.

— Ah ! misérable aristocrate, hurla-t-il, tu m'attaques, nous allons voir.

Sa rage ne connaissait plus de bornes, ses yeux étincelaient, je sentis son poing tomber sur ma tête, puis les coups se répétèrent comme grêle ; j'essayais de me défendre, mais je n'étais pas de force, le sang coulait de mon nez et m'inondait le visage ; à cette vue la fureur de la brute redoubla comme si elle lui rappelait le temps où il voyait rouge en égorgeant les pauvres chevaux ; il était hors de lui, et je crois qu'il m'aurait assommé si le gardien, aidé de quelques prisonniers, n'était intervenu pour lui faire lâcher prise.

verneurs des provinces méridionales et est devenu très-méfiant vis-à-vis de son entourage.

Le prince Woroscow a reçu l'ordre d'engager pour le service de la cour une quantité de domestiques suédois et danois.

La République est le gouvernement qui nous divise le moins.

Lorsque le maréchal de Mac-Mahon était au pouvoir, les républicains nous disaient : Enlevez le Maréchal et vous verrez comme la République sera forte, unie, stable.

On enlève le Maréchal.

Lorsque M. Grévy a été élu Président de la République, les opportunistes ont dit : Cette fois, la République est éternelle ! L'austère et intègre Grévy est au pouvoir. Et M. Gambetta donnait en l'honneur de l'hôte de l'Élysée une fête des plus fastueuses de ce siècle.

Aujourd'hui, la guerre entre MM. Gambetta et Grévy est bien plus ardente qu'au 16 mai.

M. Grévy, aidé de M. J. Ferry, va défendre sa propre existence contre l'ambition démesurée de son rival.

Aussi, en huit années, trois crises gouvernementales mettant en jeu le sort des institutions actuelles, jetant le pays dans de nouvelles agitations, divisant la France en trois camps : les conservateurs, les élyséens et les gambettistes.

Allons ! M. Naquet, républicain opportuniste, a eu raison de répondre au sophisme de M. Thiers :

« La République est le gouvernement qui nous divise le moins ! » par cette éclatante vérité rappelée ces jours derniers par M. Jules Ferry : « La République est le provisoire perpétuel. »

L'IMPOT FONCIER.

L'impôt foncier, son nom l'indique suffisamment, est une taxe qui frappe les fonds de terre.

Mais il faut distinguer, dans cet impôt, le principal et ce qu'on appelle les centimes additionnels.

Le principal, c'est l'Etat qui l'impose aux contribuables et le perçoit pour sa part.

Les centimes additionnels sont taxés à la fois par le département et par les communes, c'est-à-dire par les conseils généraux et les conseils municipaux, au profit des départements et des communes.

Supposez que le conseil général veuille faire une dépense qui est censée intéresser tout le département, par exemple construire un hôtel de la préfecture ; il décide qu'autant chacune des parcelles du département payera de fois un franc d'impôt foncier, autant de fois elle ajoutera un centime ; ainsi la parcelle qui payait 4 francs payera 4 f. 01 c., celle qui payait 30 francs payera 30 fr. 30 c.

Les communes votent comme les départements des centimes additionnels ; ainsi, il s'agit de construire une école, la commune n'a pas de revenus, l'Etat ne lui fait pas de subvention, le conseil municipal ajoutera

Pendant qu'on le conduisait au cachot où il devait subir une punition rigoureuse, je fus emmené à l'infirmerie et j'y reçus tous les soins que réclamait mon état.

Je ne pus me dispenser de remercier le gardien qui m'avait peut-être sauvé la vie, mais je le fis de mauvaise grâce, d'un ton qui témoignait que la reconnaissance m'était à charge ; en effet, il en coûtait beaucoup à mon orgueil d'avoir de l'obligation à l'un de ces hommes que je traitais avec une impertinente hauteur, comme si je n'aurais pas dû au contraire reconnaître mon infériorité à leur égard, puisque j'étais sous le coup d'une condamnation déshonorante, tandis qu'ils n'avaient pu obtenir leurs modestes fonctions qu'après avoir présenté la garantie d'états de service irréprochables ; j'avais la sottise de me trouver humilié d'avoir été protégé par l'un d'eux.

Je ne tardai pas à descendre au milieu de mes compagnons.

Mon apparition reçut un accueil plus malveillant que jamais, je fus frappé des regards hostiles qu'on dirigeait sur moi et particulièrement ceux qui passaient pour les plus chauds partisans de Bourdeau ; c'était évidemment à moi qu'on donnait tort, et le châtiement infligé à mon ennemi, tandis qu'il m'avait donné les apparences du rôle d'agresseur, semblait justifier le soupçon d'être en faveur auprès de l'administration.

un ou deux, ou trois centimes au principal de la contribution foncière.

La parcelle qui payait 4 franc pour le principal, paye souvent 4 fr. 75 ou 2 francs à cause de l'accessoire des centimes additionnels départementaux et communaux.

Sur le petit papier qui vous est envoyé par le percepteur, vous trouverez détaillés le principal et les centimes.

L'impôt foncier a toujours été croissant. Il était en 1869 de 314,933,525 francs ; il était en 1875 de 337,030,485 francs ; il est pour 1881 de 352,639,815 francs.

Vous voulez savoir quelle part les campagnes supportent dans cet impôt ? Les trois quarts.

Sur 352,639,815 francs, les campagnes supportent 264,480,000 francs.

Le pauvre agriculteur a donc trois maîtres à qui il doit payer tribut sur le coin de terre qu'il cultive pour vivre : l'un des maîtres c'est l'Etat qui lui demande le principal de l'impôt ; le second c'est le département, qui lui demande une part de centimes additionnels ; le troisième c'est son conseil municipal, qui lui demande une autre part de centimes additionnels.

Encore si le conseil municipal était libre de voter ou de ne pas voter ces terribles centimes additionnels ! Là où les habitants du village sont trop malheureux, ils élèveraient la voix et le principal de l'impôt foncier ne serait pas accru. Mais, surtout depuis que les républicains sont au pouvoir, on exige des communes qu'elles votent bon gré mal gré des centimes pour divers objets.

Il est bon que le paysan sache tout cela ; il est bon qu'il sache que le pouvoir actuel le gruge et qu'il a rétabli, au détriment du cultivateur, la dîme et la corvée républicaines.

ALGÉRIE.

On écrit de Paris au *Journal de Genève* :

« J'ai eu sous les yeux une lettre d'un capitaine de cavalerie qui a pris part au dernier combat près de Géryville. Il écrit que les goums ont été absolument dispersés par les Arabes et que les troupes régulières ont été obligées de battre en retraite. »

« Selon cet officier, la tactique de l'ennemi témoigne d'une habileté qui ferait supposer qu'elle est inspirée par des Européens ; mais ce soupçon se produit chaque fois qu'une armée, légitimement fière de sa valeur et de ses engins, se trouve mise en échec par des indigènes, et je ne crois pas qu'il faille y attacher une importance quelconque. »

« L'Algérie se ressent des excitations adressées au fanatisme musulman ; son gouverneur actuel manque de la vigueur nécessaire ; cela est suffisant pour expliquer les petits incidents qui sont venus troubler le repos habituel de notre domaine africain. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 juin.

La tenue générale de la Bourse est meilleure. On cote 119.42 1/2 et 119.55 sur le 5/0/0. L'amortissable ancien est à 88.10 et le nouveau à 87.20. L'Italien fait 93.85. On est sur le Turc à 17.30.

Quand Bourbeau sortit de cachot, cette attitude fut plus hostile encore ; tous le connaissaient assez pour prévoir qu'il chercherait à se venger, et l'on trouvait prudent de repousser toute solidarité compromettante avec son ennemi ; des calomnies odieuses circulaient contre ma personne, on évitait tout contact avec moi, on ne négligeait aucune occasion de me témoigner un mauvais vouloir insultant, on me mettait en quelque sorte en interdit.

Cet ostracisme m'exaspéra d'abord, mais j'en pris bientôt mon parti, j'avais conscience de ne pas le mériter et cette pensée m'aida à m'en consoler. Fisolement exerça sur moi une influence salutaire, je m'habituai à descendre en moi-même, et mes réflexions remontant du présent au passé, je m'habituai à envisager les hommes et les choses d'un esprit plus calme.

Dans mes heures de repos, je lus quelques livres de la bibliothèque de la prison ; ils contribuèrent à me communiquer un peu d'aisement, à produire en moi une sorte de détente.

J'étais bien loin encore d'être résigné, d'avoir l'esprit calme d'un homme qui envisage la situation sans passion, sans colère, mais j'étais déjà sur la voie d'idées plus saines, mon orgueil fléchissait peu à peu, je devenais moins rebelle à cette voix du cœur que j'avais si longtemps méconnue.

(4 suivre.)

Louis COLLAS.

L'action de la Banque de France est à 1,322.50. Le compte est lourd à 1,100. L'émission d'un nouveau grec, dans les circonstances où se trouve l'opération financière, est de nature à porter préjudice à l'opération au crédit de l'établissement qui a pris le patronage.

L'action du Crédit foncier se traite à 474. Les cours sont très-avantageux aux acheteurs. Il y a des demandes très-nombreuses sur les obligations Communales nouvelles 4 0/0. Ces titres ont la solidité de nos rentes et donnent un meilleur rendement. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie fait 735. Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie sont en excellente tenue à 680.

On cote 777.50 sur le Crédit mobilier français. Les actions du Crédit général français ont le cours de 800. On demande ces titres à 805. La Banque de Prêts à l'industrie a un courant d'affaires très-sérieux aux environs de 610. Les affaires patronées par cette Société sont les meilleurs résultats.

La Banque nationale est l'objet de demandes nombreuses à 725 et 730. Le Crédit foncier algérien est demandé à 620. On est à 270 sur les actions de l'Assurance financière.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Maire de Saumur nous adresse la lettre suivante :

Saumur, le 14 juin 1881.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la réponse que j'adresse à M. le Curé de Nantilly, et vous prie de bien vouloir l'insérer dans votre plus prochain numéro.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, J. COMBIER.

Saumur, le 14 juin 1881.

Monsieur le Curé,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre par laquelle vous m'avez déclaré que vous n'avez appris qu'hier, par le journal, la manière dont j'ai annoncé au Conseil municipal que la Commission administrative des Hospices avait retranché entièrement de son budget de 1882 le traitement de l'aumônier de cet établissement ; et que le service religieux de l'Hospice ne peut se faire convenablement par un des prêtres de la paroisse de Nantilly.

Permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Curé, l'étonnement que vous causent vos affirmations.

Avant de prendre la détermination dont il s'agit, la Commission administrative de l'Hospice avait chargé un de ses membres, l'honorable M. Charbonneau, de vous demander si vous pensiez que le service religieux pouvait être fait par un vicaire de votre paroisse.

Or, M. Charbonneau a reçu de vous une réponse affirmative. Vous lui avez même dit que vous verriez, personnellement, avec plaisir une pareille combinaison aboutir ; qu'il vous faudrait évidemment un second vicaire, mais que le service de l'Hospice laisserait à celui-ci assez de temps pour lui permettre de vous aider à mener à bien les travaux de votre paroisse. Vous aviez même ajouté que le seul obstacle que vous entrevoyiez, c'était la difficulté que vous éprouveriez à loger ce vicaire à cause de l'exiguïté de votre habitation.

Tel était votre avis il y a deux mois. Monsieur le Curé, sur la mesure proposée par la Commission administrative de l'Hospice. Il est vrai cependant que vous avez déclaré à M. Charbonneau que cette opinion vous était personnelle, et que vous ne pouviez préjuger ce que déciderait votre évêque.

Je reconnais volontiers, Monsieur le Curé, que MM. les Administrateurs et moi-même, ne connaissons pas, comme vous, les fonctions que s'attribuent les aumôniers catholiques dans les Hospices, fonctions qu'il vous plaît d'énumérer longuement dans votre lettre et de qualifier d'indispensables ; mais vous reconnaissez que du moment qu'un prêtre, aussi bien placé que vous l'êtes, affirmait que la réforme projetée nuisait en rien au service religieux, cela suffisait pour nous décider à l'accomplir.

Nous sommes, si j'en juge par votre lettre, devenus tout-à-coup, à vos yeux, de sombres persécuteurs de la religion catholique. Un avenir prochain vous démentira ; je l'espère ; vous pourrez, dès le mois de janvier 1882, vous assurer, par vous-même ou par l'un de vos vicaires, que toute liberté est laissée aux catholiques dans l'établissement que nous dirigeons. Vous pourrez

pénétrer à toute heure du jour et de la nuit pour y exercer votre ministère auprès des malades. Peut-être daignerez-vous reconnaître alors que vous vous êtes mépris à notre endroit, et que notre administration, bien qu'en majorité composée d'hommes non catholiques, sait respecter et faire respecter la plus indispensable de toutes les libertés, celle de la conscience.

» Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Maire,
» J. COMBIER. »

EGLISE SAINT-NICOLAS.

Retraite préparatoire au Jubilé, prêchée par le R. P. François-Xavier, capucin.

La retraite commencera demain jeudi 16 juin, fête du T.-S.-Sacrament, et finira le dimanche 26 courant, fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Tous les soirs, dimanche prochain excepté, chant des complies à 8 h. 1/4, suivi de sermon et de la bénédiction du T.-S.-Sacrament.

A partir de vendredi 17 juin, chaque matin, le dimanche excepté, exposition du T.-S.-Sacrament et messe à 5 h. 1/2; instruction à 6 heures; messe à 6 h. 1/2; grand'messe à 8 heures.

La clôture de la retraite se fera le dimanche 26 juin, à 8 heures du soir. Il y aura procession solennelle du T.-S.-Sacrament à l'intérieur de l'église, et consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Saint Médard et saint Barnabé ont joué cette année un mauvais tour aux promeneurs, mais voici la fin de la légende populaire :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Prends ton manteau sans nul retard;
Mais s'il fait beau pour Barnabé,
Qui va lui couper l'herbe sous le pied,
Ton manteau chez toi peut rester.
Enfin, s'il pleut dans ces deux jours,
Si Médard et Barnabé, comme toujours,
S'entendaient pour te jouer des tours,
Tu auras encore saint Gervais
Accompagné de saint Protais,
Que le beau temps va ramener.

La fête de saint Gervais et de saint Protais est le 19 juin.

Le *New-York Herald* annonce qu'une perturbation atmosphérique, accompagnée de bourrasques, atteindra les côtes de France et d'Angleterre, entre le 14 et le 16.

THEATRE DE SAUMUR. — La représentation annoncée pour demain jeudi est contremandée, par suite d'un changement d'itinéraire de la troupe Simon.

Mais nous aurons la semaine prochaine, jeudi 23 juin, une représentation extraordinaire de MM. Marck et Chavannes, les deux sympathiques ex-directeurs des théâtres d'Angers et de Saumur, qui font actuellement connaître en province le *Monde où l'on s'ennuie*, la dernière pièce de M. Edouard Pailleron, le grand succès actuel de la Comédie-Française.

MM. Marek et Chavannes ont obtenu, pour leur tournée de province, le précieux concours de M^{me} Devoyod, de la Comédie-Française.

Partout sur leur passage ils font salle comble. Les journaux du Havre et de Rouen ne tarissent pas d'éloges sur la façon dont la pièce est montée.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le 6 juin, M. Hardoux était à surveiller la machine de la minoterie de M. Laurier, commune d'Armailé. La courroie faisant fonctionner la pompe se dérangea. L'ouvrier voulut la remettre en place; mais, dans ses mouvements, il eut la jambe prise et fut entraîné par cette courroie jusqu'à l'arbre de la machine. Voyant qu'il courait grand danger, il faisait mille efforts pour se débarrasser et cherchait à saisir une poutre avec ses mains pour se dégager les pieds. En ce moment il fut saisi par le bras gauche entre une poulie et la courroie. A bout de force, il appela au secours; quand on vint arrêter la machine, M. Hardoux avait le bras et la main broyés. Il a reçu les soins de M. le docteur Morel, de Pouancé, qui lui en a fait l'amputation. »

POITIERS.

Les journaux de Poitiers publient l'itinéraire qui sera suivi dimanche prochain 19 juin, jour de la Fête-Dieu, pour la procession générale des six paroisses de la ville.

Comme M. l'abbé Le Clanche, directeur du collège Saint-François-Xavier, à Vanne, M. l'abbé Thibaudeau, supérieur du collège de Poitiers, est assigné à comparaître la semaine prochaine devant le Conseil supérieur.

La campagne continue.

LE MANS.

A la satisfaction de nombreuses familles, dit le *Journal du Mans*, le collège de Sainte-Croix a repris, jeudi dernier, les cours suspendus par les événements que l'on sait.

M. Tirard, ministre du commerce, guidé par M. Genty, est venu visiter la Vendée, afin de compléter son éducation agricole. Il a pu revoir le maïs qu'il a eu la gloire de découvrir l'année dernière dans le Midi; mais ses regards émerveillés ont pu admirer d'autres cultures, toutes nouvelles, et les choux, qui sont cultivés sur une si grande échelle dans le département, ont eu surtout le privilège de captiver son attention.

M. Genty a été assez heureux pour apprendre à M. Tirard et le nom de cette plante précieuse et les usages multiples auxquels elle sert.

Inutile de dire que pendant ce cours d'agriculture supérieur, les auditeurs se tenaient les côtes, faisant de grands efforts pour ne pas chanter ce refrain connu :

La soupe aux choux se fait dans la marmite.

(Indépendant de l'Ouest.)

Vous connaissez le dicton détesté des novateurs et des inventeurs qui ont tant d'intérêt à le contredire: « Rien n'est nouveau sous le soleil. » Cependant, il a sa valeur, et en voici une nouvelle preuve :

Une grande agitation règne dans le département de la Vienne. Savez-vous pourquoi? C'est qu'on croit y avoir découvert que le véritable inventeur du télégraphe électrique fut un Poitevin qui fit hommage de son invention au premier Consul, en 1802 :

« Ce télégraphe avait pour but de faire communiquer un gouvernant avec ses ministres, de son cabinet dans le jour et de nuit, et aussi promptement que l'éclair, à la distance de quatre à cinq lieues. »

Nous avons mieux pour le moment, du moins quant à la distance.

Cet inventeur s'appelait Alexandre. Un nom de conquérant. Et, de fait, il se présentait avec des armes nouvelles pour conquérir le monde, lui qui voulait faire examiner sa « machine » à l'homme qui subjuguait alors les nations avec les armes anciennes.

Cette machine était « une boîte d'un mètre et demi environ de hauteur et de trente centimètres environ de largeur sur chacune de ses faces. Elle était surmontée d'un cadran autour duquel étaient tracées les lettres de l'alphabet. Une aiguille très mobile en tous sens parcourait le cercle et s'arrêtait au gré d'un agent éloigné ou isolé, agent que l'on plaçait horizontalement ou verticalement, etc. »

Quel était cet agent? On l'ignorait. On voyait seulement l'aiguille parcourir le cercle et s'arrêter sur les lettres qui devaient composer des mots, puis une phrase. »

L'auteur fut interrogé par les autorités du département sur la force invisible qui agissait sur le mouvement de l'aiguille. Il ne fit aucun aveu; il déclara pourtant avoir été contrarié dans le cours de ses opérations par le concours d'une matière étrangère dont il n'avait eu jusqu'alors aucune connaissance; il paraissait croire que cette matière « était généralement répandue dans l'univers. » Rien de plus.

Le préfet de la Vienne fit un rapport; ce préfet s'appelait « Cochon, » nom déplaisant, cette observation n'est qu'une parenthèse. Alexandre fut appelé à Paris devant la commission consultative des arts, qu'il ne persuada point. Sa machine fut pourtant exposée à Tours, et le *Moniteur* de prairial de cette année en parle longuement. Là, se borna sa fortune. Alexandre, avec son télégraphe électrique, ne fut pas plus heureux que son contemporain Fulton avec ses bateaux à vapeur. Encore, la revanche arriva-t-elle plus vite pour Fulton. Mais, enfin, Alexandre eut son tour. Puisse son ombre en avoir tressailli de joie là-haut!

Variétés.

Voici sur l'origine de la célèbre chanson de Marlborough quelques notes qui intéresseront les amateurs des chansons de nos pères :

Il y avait une soixantaine d'années que le duc de Marlborough était mort, quand, en 1784, la dame Poitrino, nourrice du Dauphin, fils de Louis XVI, chanta, devant plusieurs dames de la cour, une espèce de ballade en berçant son royal nourrisson.

Châteaubriand, qui a entendu chanter cet air en Orient, croit qu'il y a été porté du temps des Croisades. Les paroles burlesques avaient probablement été rapportées dans plusieurs provinces par la bataille de Malplaquet, en 1709, par quelques soldats de Villars et de Boufflers.

L'air naïf et gracieux fit sensation, et bientôt il fut à la mode au château de Versailles; de là, il se répandit dans toute la France.

La chanson fut imprimée, on en fit des gravures, on en mit même jusque sur les éventails et les écrans; pendant plus de cinquans, on n'entendit que la complainte de l'invincible Marlborough.

La musique en parut si jolie à Beaumarchais, qu'il s'en servit pour le *Mariage de Figaro*, dont la première représentation eut lieu le mardi 27 avril 1784.

Napoléon I^{er}, lorsqu'il partait en campagne, fredonnait toujours l'air de Marlborough. A Sainte-Hélène, près de son lit de mort, ayant parlé à De Las Cases du duc de Marlborough, la fameuse chanson lui vint à l'esprit, il dit: « Voilà pourtant ce que c'est que le ridicule, il stigmatise tout, jusqu'à la victoire »; puis, en riant, il se mit à entonner le premier couplet.

On a fait, en 1706, une chanson sur Marlborough qui est notée dans le recueil manuscrit des chansons historiques en 44 volumes, fait pour M. de Maurepas. (Bibliothèque Nationale, dépôt des manuscrits.) Bessy de Reigny fit en 1783 un poème en quatre chants qui constate que ce fut la nourrice du Dauphin qui apporta la chanson de Marlborough à Versailles; enfin, deux pièces ayant pour titre *Marlborough* furent jouées, l'une vers 1783, l'autre en 1834. D'après les renseignements que nous avons déjà recueillis, nous croyons que la musique de Marlborough viendrait d'un ancien cantique romain, et serait passé d'Italie en Orient où Châteaubriand l'a entendue.

M. Henri Martin, en attribuant cet air à la famille des mélodies arabes, dont quelques-unes ont été introduites en France par Félicien David, s'appuyait sur un curieux incident de l'occupation française en Egypte. Le voici, il nous servira de mot de fin.

Après avoir vainement tenté d'inspirer aux Egyptiens une haute idée de la civilisation occidentale au moyen de feux d'artifice, d'énervements d'aérostats et d'autres expériences de physique, on voulut essayer, sur la proposition de Monge, de les séduire par les charmes de la musique. De magnifiques concerts furent offerts aux habitants du Caire; mais les œuvres des plus grands, habilement exécutées, les laissèrent froids et indifférents. Monge en fut outré. « Jouez leur *Malbrouck*, dit-il un jour aux musiciens; c'est tout ce qu'ils méritent. » Ce qui fut dit fut fait, et l'air de Malbrouck, joué à grand orchestre, électrisa les auditeurs; tous les visages s'épanouirent, les yeux s'animent, un frémissement d'enthousiasme parcourut la foule. Malbrouck avait vaincu!

Gaston CLEDAT.

CONSEILS ET RECETTES.

Un journal suisse donne aux cultivateurs l'avertissement suivant :

« Ne touchez jamais au guano, dit-il, sans faire attention auparavant si vous n'avez pas à la main quelque écorchure. Cette substance pourrait pénétrer dans la blessure et empoisonner le sang de manière à entraîner la mort. C'est ce qui vient d'arriver tout dernièrement à un cultivateur de Zurich. »

LE CAFÉ. — De nos jours, le café est traité de bien des manières.

S'il est en grain, il contient souvent des grains factices si artistement moulés que l'œil le plus expérimenté s'y trompe aisément.

S'il est en poudre, il n'y a plus moyen de s'y reconnaître par une simple inspection de visu; il peut contenir de la chicorée, de l'orge grillée, que sais-je?

En tout cas, et c'est le plus sûr, vérifiez la sincérité de vos cafés réduits en poudre par cette simple expérience qui vous révélera toujours la fraude, quelle qu'elle soit. Jetez un peu de poudre de café dans un verre d'eau; tout ce qui sera café surnagera, tout le surplus plongera.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. MARCK et CHAVANNES.

JEUDI 23 juin 1884.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

Le Monde où l'on s'ennuie

Comédie de M. Ed. PAILLERON.

Avec le concours de M^{me} DEVOYOD, de la Comédie-Française, et de plusieurs artistes de l'Odéon et du Gymnase.

Marché de Saumur du 11 Juin.

Blé semence (l'h.)	—	Hulle de noix	50	120	—
Blé comm. (l'h.)	22	Huile chene	50	—	—
Froment (l'h.)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	21	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orge	65	Luzerne	780	80	—
Avoine bar.	50	Paille	780	52	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—	—
Farine, culas	157	57 50 3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).					
Coteaux de Saumur, 1880,	1 ^{re} qualité	225	à	250	
Id. 1880,	2 ^e	150	à	180	
Ordin., envir. de Saumur 1880,	1 ^{re}	115	à	140	
Id. 1880,	2 ^e	105	à	130	
Saint-Léger et environs 1880,	1 ^{re}	120	à	150	
Id. 1880,	2 ^e	110	à	140	
Le Puy-N.-D. et environs 1880,	1 ^{re}	100	à	130	
Id. 1880,	2 ^e	95	à	120	
La Vienne, 1880,		90	à	110	
NOUVEAUX (à hect. 30).					
Souzay et environs, 1880					
Id. 1880					
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité				
Id. 1880	2 ^e				
Id. 1880	1 ^{re}				
Id. 1880	2 ^e				
Varrains, 1880	1 ^{re}	150	à	180	
Varrains, 1880	2 ^e	140	à	170	
Bourgueil, 1880	1 ^{re} qualité	160	à	190	
Id. 1880	2 ^e	150	à	180	
Id. 1880	1 ^{re}				
Id. 1880	2 ^e				
Restigné 1880		150	à	180	
Id. 1880					
Chinon, 1880	1 ^{re}	150	à	180	
Id. 1880	2 ^e	140	à	170	
Id. 1880	1 ^{re}				
Id. 1880	2 ^e				

N'ACHETEZ RIEN

sans réclamer de vos Fournisseurs des

COUPONS COMMERCIAUX

C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE

Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^{ie}, 18, rue Beaupaire.

ON OFFRE DES CAPITAUX

A intérêt réduit

SUR BONNES GARANTIES

Par hypothèque ou autrement.

S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers, boulevard des Lices, n° 43.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-VOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rap-

porte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revals-cière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revals-cière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revals-cière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revals-cière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-

ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbounetty, rue du Balsi, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revals-cière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.

12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALS-CIÈRE COLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil, chassant aux personnes les plus âgées, les CUICTS ANTI-DIABÉTIQUES de REVALS-CIÈRE, de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco de Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Besson, successeur de Texier, 2, rue de la Corderie, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (Lyon) 1880.

P. GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUI 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 83	15		Comptoir d'escompte	1092 50	7	50	C. gén. Transatlantique	617 50	2	50
3 % amortissable	98		20	Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1842 50	2	50
3 % amortissable nouveau	87	20		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1720	20		Société autrichienne	785		20
4 1/2 %	114 35	10		Obligations foncières 1877	363			OBLIGATIONS.			
5 %	119 15	05		Obligations communales 1879	456 50			Est	388		
Obligations du Trésor	522	2		Obligat. foncières 1879 3 %	453 25	25		Midi	398 75		
Obligations du Trésor nouvelles	523 75	1	25	Soc. de Crédit ind. et comm.	780	5		Nord	402		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239	1		Crédit mobilier	780			Orléans	399		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	2		Est	857 50	2	50	Ouest	397		
— 1865, 4 %	524	4		Paris-Lyon-Méditerranée	1845	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée	398		
— 1869, 3 %	409	4		Midi	1315	5		Paris (Grande-Ceinture)	394		
— 1871, 3 %	402			Nord	2085	5		Paris-Bourbonnais	395 50		
— 1875, 4 %	515			Orléans	1410			Canal de Suez	565		
— 1876, 4 %	515			Océans	865	2	50				
Banque de France	5735		25	Compagnie parisienne du Gaz	1590	35					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 3 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

AU PALAIS DES MARCHANDS

LES PLUS VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS ET D'AMEUBLEMENTS DE TOUT L'OUEST

FIN DE SAISON

OCCASIONS REMARQUABLES

EN TISSUS NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, COSTUMES POUR DAMES ET ENFANTS

300 COSTUMES pour dames, ayant valu 59 fr., 29 fr. et 25 fr., prix unique. 19 fr.
200 COSTUMES pour dames, ayant valu 50 fr., 60 fr. et 70 fr., prix unique. 39 fr.

VIENT DE PARAÎTRE

Un choix immense de ravissants COSTUMES DE COTON pour la CAMPAGNE, LES VOYAGES ET LES BAINS DE MER VENDUS EXCEPTIONNELLEMENT BON MARCHÉ

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE JOLIE MAISON AVEC JARDIN.

Située à Saumur, avenue de la gare de la Vendée, n° 7.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (417)

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURBAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenetille-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en : Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, fruiterie, grenier; Cave, cellier, remise, écurie, cour et issues;

Clos, jardin et petit bois; Pièce de vigne; Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares. Vue magnifique sur la vallée de la Loire.

S'adresser, pour visiter la propriété et pour renseignements, aux notaires. (404)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

SCIERIE MÉCANIQUE

Ateliers de Construction de MACHINES AGRICOLES

Adjudication le lundi 11 juillet 1881.

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Craon.

Seconde baisse de mise à prix imposée aux syndics. 35,000 fr.

Belle installation, — habitation, — hangars, — outillage complet, — 11,000 mètres de terrain, — machine à vapeur.

La 1^{re} mise à prix était de 100,000 f. La deuxième de 60,000 f.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Avec ou sans le matériel.

UN BEAU CAFÉ

Très-bien situé à Fontevault.

S'adresser, soit au notaire, soit à M. ROUSSEAU, négociant à Fontevault. (419)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec BEAU JARDIN bien arboré.

Située rue Duncan, n° 1 (Basses-Perrières).

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50, Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE ANNUELLE de la SAINT-JEAN

Place du Champ-de-Foire.

A une heure, Mât de cocagne horizontal avec voile.

A deux heures, Courses en sac.

A trois heures, Jeu du Baquet.

A cinq heures, Danses publiques.

A neuf heures, Illuminations avec lanternes vénitienes.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection. (415)

UN JEUNE HOMME de vingt ans, muni de bons certificats, demande à se placer dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

Société Générale de Laiterie.

RECETTES DE LA SEMAINE.

DU 5 AU 11 JUI.

La vente du lait a été de 1,057,265 litres.

Soit, par jour, 151,037 litres.

Recettes de la vente du lait, Fr. 221,665 15

Recettes diverses. Fr. 72,093 70

TOTAL pour la semaine. Fr. 293,760 85

Soit, par jour, Fr. 41,965

Recettes depuis le 3 avril, Fr. 2,567,682 01

TOTAL à ce jour Fr. 2,861,442 86

Pour le Conseil d'administration : Le Secrétaire général, A. DELALONDE.

Chez tous les principaux marchands de Paris

PIANOS FOCKÉ

GARANTIS DIX ANS

Dix Médailles d'Or, d'Argent, etc., aux Expositions Universelles

9, Rue Morand, Paris.

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.